



Annexe a la residence principale

Par **mireille78**, le **05/02/2013** à **15:36**

bonjournelles demarches effectuer ? rnje compte amener la dependance de ma residence principale (designee sur mon acte de propriete comme dependance sans autre indication de surface ni de composition) cette dependance est fermee sur les 4 murs et possede deja les ouvertures un plancher j envisage seulement la pose de fenetres de toit et la creation d une salle de bains et d un wcrncomment faire pour faire entrer cette dependance dans la surface totale habitable du bien (maison terrain et dependance)en cas de vente rnmerci de vos reponses

Par **cocotte1003**, le **05/02/2013** à **18:09**

Bonjour, pour poser des fenetres sur votre toit, il vous faut une autorisation de travaux. Demande à faire en mairie.Ne vous inquiétez pas les documents viendront ensuite pour vous faire déclarer vos nouveaux aménagement. attention si votre maison plus votre dépendante font + de 170 m², il vous faut alors un permis de construire, cordialement